NOUVELLE-ORLÉANS
SAMEDI, 4 NOVEMBRE

FEUILLETON

L'ÉPÉE DE SUZANNE

(SUITE DE L'HOTESSE DU CONNÉTABLE)

[illegible]

CHAPITRE V.—Suite.

Le roi [illegible] et [illegible] le supplice de la [illegible].

Il [illegible] avec une profonde émotion. Mme Diane [illegible] de venir la visiter à son logis de Laghetto, [illegible] que [illegible] n'attirât pas l'attention. Elle était forcée de faire appel à un [illegible] ou [illegible] à un [illegible] pour se faire accompagner, sa maison étant située entre le parc de Mirabel, occupé par l'arrière-garde française, et les premières lignes du camp de Fossano. Il [illegible] pas qu'on se hasarder dans le camp du roi, craignant d'être surveillée; mais par un concours de circonstances singulières, elle se trouvait à même de lui faire d'importantes révélations sur les projets des généraux de l'empereur.

Le roi semblait fort inquiet après la lecture de cet étrange billet et la tendit à Bonnivet.

—Voyons! j'ai confiance en vous, belle mystérieuse, dit-il. Que me conseillez-vous?

—A votre place, je n'hésiterais pas, sire, dit vivement le conseiller.

—Ton avis, Bonnivet?

—Sire, vous ne devez pas quitter votre armée! dit brusquement l'amiral.

François lui sourit;

—Ah! vous avez changé de rôle tous les deux. Minerve devient téméraire et le bouillant Ajax prudent comme Ulysse ou Nestor. Mais que direz-vous, mon féal, d'un chevalier qui n'oserait se rendre à l'appel d'une dame en péril, craintive de rencontrer quelques gênes... je me trompe,—quelques impériaux francs?

Bonnivet comprit ce question frivole et léger avait un réel attachement pour son maître et prenait souci de la vie de roi quand l'honneur n'y était pas intéressé; aussi lui répondit-il avec effusion:

—Si ce chevalier était un simple gentilhomme, je traiterais sa prudence de faiblesse....

—Ah! vraiment! fit le roi surpris.

—Mais s'il portait couronne en tête comme Votre Majesté, alors j'admirerais sa sagesse et je le louerais fort de ne pas risquer une vie aussi précieuse que la sienne pour le plaisir de chercher aventure ou de voyez errant.

—Bien! monsieur l'amiral, dit la femme masquée touchée du sentiment vrai qui animait Bonnivet, vous aimez réellement votre maître. Vous aviez raison de vous défier de moi et de lui conseiller de ne pas suivre une inconnue hors de son camp. Mais, soyez tranquille, ajouta-t-elle en détachant un bracelet d'émeraudes auquel pendait une petite chaîne d'or, vous allez attacher ceci à votre poignet de façon que nous soyons liés l'un à l'autre. Je sais que si le roi consent à écouter Mme Diane, vous l'accompagnerez, fût-ce malgré lui. Eh bien! je marcherai comme une prisonnière à vos côtés, et si une de mes paroles, un de mes gestes, un de mes regards vous met en défiance, plantez-moi votre dague en plein cœur, monsieur de Bonnivet!

L'amiral, ému, essaya de sourire pour cacher l'émotion qui le gagnait;

—Mais si vous alliez me désarmer par surprise, mon aérienne?

Elle ouvrit ouvrit sa mante:

—Regardez à ma ceinture, monsieur. Moi aussi je porte une dague pour ma défense. Vous la prendrez et vous m'en frapperez.

—Vous êtes vraiment une noble créature, dit Bonnivet en feignant encore de railler, et s'il ne s'agissait du salut du roi, je comprendrais qu'on vous suivît jusqu'en enfer.... ou au paradis.

—Foi de gentilhomme, nous vous suivrons là.... ou ailleurs.

—Si vous avez dit nous en me regardant, hasarda M. l'amiral. Donc, je suis de la partie.

—Eh bien! si elle est périlleuse, la gloire en sera plus grande. Donnez des ordres pour que nul n'entre dans ma tente pendant mon absence.

Un quart d'heure plus tard, François Ier et son favori sortaient silencieusement du logis royal, précédés de la jeune messagère.

On croirait difficilement à cet excès de folie et de légèreté chez un grand roi, s'il n'était attesté par plusieurs chroniqueurs italiens contemporains.

CHAPITRE VI

LA SENTINELLE PERDUE.

La messagère de Mme Diane et ses nobles compagnons n'étaient plus qu'à cinquante pas de la lisière du camp français, lorsque leurs oreilles furent frappées d'un chant de jeune ou de [illegible] sur les lieux de l'archer.

François s'aperçut que l'impudent personnage qui apostrophait ainsi Diane et les saints était précisément l'archer placé en sentinelle perdue hors du parc de Mirabel. Il fallait passer près de lui pour se diriger vers le village de Laghetto.

—Voilà un Goulard qui fait grand tapage dit le roi à voix basse, et qui nous garde assez mal. Les éclaireurs de Pescaire pourront d'autant mieux l'espionner et le surprendre, qu'il ne s'occupe guère de les guetter.

—Je parie, répondit l'amiral, que notre gente compagnonne tournera l'angle du parc à sa barbe sans qu'il lui demande seulement le mot de passe.

—Avez-vous envie d'essayer, ma mie? demanda François.

—Je suis prête à obéir aux ordres de Votre Majesté, dit-elle doucement.

—Allez!

Elle s'avança lentement, profitant avec précaution de tous les accidents du terrain pour dissimuler sa marche et tressaillant comme un lièvre en campagne chaque fois qu'un nouveau juron résonnait à ses oreilles.

—Mille diables d'enfer! à fait le soldat qu'à ce juron favori Faucheux eût reconnu pour son camarade Goulard,—que la trompe du ciel écrase celui qui m'oublie à ce poste maudit. Je devrais avoir quitté depuis deux heures.

Et il frappait le sol du talon de sa botte avec une fureur toujours croissante.

En ce moment la dame masquée apparut devant lui comme une ombre et essaya de glisser légère sur sa droite.

—Halte là! St l'archer.

La messagère s'arrêta, et s'approchant avec douceur de la sentinelle, lui dit du ton le plus aimable:

—Vous paraissez vivement contrarié, seigneur cavalier.

—Si contraire, réplique Goulard en la regardant de travers, que, pour me distraire, j'ai bien envie de passer une vous ce soir.

—Est-ce qu'une piste d'excellent vin de Montefiascone ne vous distrairait pas davantage, seigneur archer?

—Une piste de vin.... grommela le soldat, dont les yeux s'allumèrent. Ah! çà, vous me tentez et me corrompez.... Au fait vous devez avoir de mauvaises intentions, puisque vous quittez le camp sans me donner le mot de passe.

—Je vous donne, mon camarade, que ce monte-fiascone est délicieux; une piste suffira à vous rechauffer le sang et à vous rendre de meilleure humeur.

—Et où le cachez-vous ce vin délicieux? demanda l'archer d'une voix hésitante.

—J'allais justement en chercher quelques flacons au logis de mon cousin Marforio, répondit la messagère en lui montrant du geste les premières maisons de Laghetto. Et si vous aviez daigné me faire l'honneur de trinquer avec moi.... Mais je réfléchis que j'ai oublié le mot de passe et il faut que je rentre au camp.

—C'est inutile, grommela Goulard. Allez plutôt chez votre cousin, et, en vidant la première fiole de montefiascone, la mémoire vous reviendra, j'en suis sûr.

—Merci, mon brave et vigilant archer, je profite de la permission et dans six minutes je serai de retour.

Elle partit comme une flèche, mais une fois hors de la portée de Goulard, elle lui cria d'une voix railleuse.

—Si tu veux boire du Montefiascone, camarade, attends la récolte de l'automne prochain. La cave de mon cousin a été vidée par les lansquenets impériaux.

Mille diables d'enfer! hurla de rechef l'archer, le nez rouge comme la crête d'un coq en furie, si jamais cette coureuse de nuit tombe entre mes mains, je ferai d'en faire un hachis et de le servir à mes chiens de garde.

Puis il continua à maugréer, vouant à toutes les chaudières de Satan les officiers qui le laissaient depuis quatre heures en sentinelle.

Cependant la nuit revêtait peu à peu les environs de ces formes vagues et étranges qui peuplent si facilement les ténèbres de fantômes monstrueux. La voix de l'archer commença à baisser de ton et il jeta tout à coup autour de lui des regards inquiets, croyant distinguer des yeux, des soufflets, des murmures insolites.

Il se rappelait en effet une prédiction inquiétante de son ami Faucheux, le têté catholique. Ce dernier ne lui avait-il pas souvent annoncé qu'il avait tort de prendre tant de liberté avec le diable, et qu'un jour, las d'être si intimement évoqué, ce seigneur au pied fourchu pourrait bien lui apparaître soudainement et voulir l'emporter sans plus de cérémonie.

A force de regarder, Goulard, l'esprit halluciné et les yeux troublés par la peur, vit peu à peu s'animer, changer et se mouvoir autour de lui tous les objets jusqu'alors immobiles et inertes, troncs d'arbres, quartiers de roche, joncs et roseaux. Il lui sembla même apercevoir à vingt pas un énorme reptile, qui tenait à la fois de l'homme et du serpent, se traîner avec une lenteur sinistre sur le sol, puis s'arrêter, rester quelque temps en repos, et recommencer sa menaçante ascension.

Il se demandait déjà en tremblant si Astaroth n'avait pas adopté cette forme pour le surprendre, quand une voix retentissante le fit bondir soudainement.

—Holà! crait-elle, voilà une sentinelle bien distraite ou bien endormie.

L'archer se retourna tout d'une pièce comme s'il eût été mû par un ressort, et il se trouva face à face avec deux gentilshommes dont il ne pouvait reconnaître les traits, mais dont les armures et les manteaux de taille et de velours brillants sous leurs manteaux noirs annonçaient le rang.

—Qui va là? demanda-t-il en chevrotant. Le mot de passe, ou vous n'irez pas plus loin.

—Le mot de passe, dites-tu, ne t'en a-t-on pas donné un tout à l'heure. Tu entrais dans le poste bout en avant pour avoir ainsi déserté ton devoir, sans la voix bien connue de François Ier; mais tu ne perdras rien pour attendre, et dès que le camp du Roi.....

—Grâce! s'écria Goulard en laissant tomber ses armes et en se prosternant devant le roi; on m'a oublié à ce poste, sire, et la fatigue seule m'a dérobé un instant de ma vigilance habituelle.

—La fatigue [illegible] l'ivrognerie [illegible] récompense pour toi [illegible] être pardonné, [illegible] l'amiral doit [illegible] mets, je dors dans ma tente.

—Que le diable d'enfer m'emporte, sire, si la grand-prévôt lui donne ma tête au mot à votre endroit, dût-il me faire [illegible] extraordinaire!

[illegible] dit François Ier [illegible] Bonnivet [illegible] condottière.

(A continuer.)

DEHAUT

en évitant le dégoût et la fatigue que les autres médecines occasionnent toujours. Ces avantages précieux, constatés en France depuis 25 ans, ont rendu les Pilules Dehaut d'un usage populaire.—Ces pilules sont souveraines pour combattre la constipation et tous les maux qui en dépendent.—Comme simple purgation, elles sont préférables aux autres médecines, parce que, n'exigeant ni tisane, ni diète, on peut, au besoin, les prendre pendant plusieurs jours de suite sans dégoût.—Mais ce purgatif agit en apportant des avantages importants dans le traitement d'une foule de maladies chroniques (catarrhe, dartres, douleurs, gastrite, engorgements, migraine, scrofules, etc., etc.) parce que la bonne nourriture qu'on prend en même temps permet aux organes digestifs de le supporter sans fatigue, pendant tout le temps de la guérison. (Voir la Brochure qui se donne gratuitement.) Boîtes de 2 fr. 50 c. et de 5 fr. à Paris, chez M. DEHAUT, pharmacien et médecin, rue du faubourg St-Denis, No 147.

Dépôts à New-York, chez MM. JOHN MILHAU & Co, 183, Broadway; MM. FOUGERA, frères, 30, North William street; MM. DELLUC & Co, et L. LEROY, pharmaciens Broadway, No 771.

Avis à MM. les pharmaciens et droguistes de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane.

Les DÉPOTS de NOS PILULES sont établis pour la vente en GROS et DEMI-GROS, chez MM. Louis CASTEL et DELOCHE, pharmaciens, et chez MM. Ed. GUILLOT et DUCONGÉ, droguistes.—Au détail, dans toutes les pharmacies des États-Unis.

PREUVE 37 guérisons des

MALADIES DE POITRINE

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE PAR LES

HYPOPHOSPHITES DU Dr CHURCHILL,

SIROP D'HYPOPHOSPHITE de soude. PILULES D'HYPOPHOSPHITE de manganèse.	SIROP D'HYPOPHOSPHITE de chaux. PILULES D'HYPOPHOSPHITE de quinine.

Ces préparations sont les seules connues et recommandées par le Dr CHURCHILL (Medical circular 1863).—Prix: 4 fr. le flacon, avec instruction.

12, rue Castiglione, à Paris.—SWANN, Pharmacien,—12, rue Castiglione, à Paris.

Les Sirops se vendent en flacons carrés avec le nom du docteur CHURCHILL dans le verre; les Pilules en flacons carrés.—AVIS. Les seuls véritables Hypophosphites du Dr Churchill sont ceux qui portent l'étiquette et sur la bande rouge qui recouvre le bouchon la signature H. H. SWANN.—Dépôt à la Nouvelle-Orléans chez M. LOUIS CASTEL, Pharmacien. A New York chez MM. JOHN MILHAU & FILS, Pharm. N. 183 Broadway.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES

Par la méthode du Dr CHABLE, 36, rue Vivienne, Paris—Consult. par lettres.

PLUS DE COPAHU — Maladies sexuelles, écoulements faibles, des pertes involontaires, fleurs blanches, catarrhes de vessie, guérison prompte par le sirop au citrate de fer du Dr CHABLE et son injection—Eau virginale, s'employant pour la toilette des dames, en lotions et injections, avec le citrate de fer.

DÉPURATIF DU SANG — 40,000 malades guéris de dartres, boutons, ulcères virus et de toutes les altérations du sang par le dépuratif végétal de CHABLE, et par les bains minéraux.—Pommade anti-dartreuse, d'un effet prompt contre les démangeaisons et toutes les affections de la peau. Voir la notice explicative.

HÉMORRHOÏDES—Pommade guérissant en 3 jours.

VENTE en GROS: S'adresser à CHABLE, Médecin-Pharmacien, 36, rue Vivienne, PARIS, et les principales pharmacies.

DROGUES, MÉDICAMENTS

PEINTURES, HUILES, &c,

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, &c

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus, AINSI QUE Tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c. &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de ous genres, grandeurs et qualités.

FONDERIE DE LEEDS.

(Établie en 1825.)

AU COIN DES RUES DELORD ET FOUCHER

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos amis et au public que nous sommes maintenant prêts—COMME PAR LE PASSÉ—à faire des machines à vapeur, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à dessécher des moulins à scie, des presses à coton, des vis Newell, des fourneaux, des barres de grate, toutes sortes d'ouvrages pour habitations et bateaux à vapeur ET TOUTES LES MACHINES DONT LE SUD A BESOIN.

LEEDS & Co.

ANDW. STEWART. J. A. AVERA.

A. STEWART & CO.,

Marchands Commissionnaires et Expéditeurs.

Marchands d'articles de bateaux et d'habitations, No 4 rue Peters, ou Nlle-Levée, Coin Canal (en face de la Douane). Nlle-Orléans, Lne.

ILS se chargent de la vente et de l'emmagasinage de toute sorte de produits. Ils font des avances libérales sur les consignations et les prêts engagement. Ils sont agents de l'Exprès de la Rivière Rouge.

AVIS AUX FAMILLES.

LES familles qui consomment du vin de Bordeaux sont invitées à s'adresser encoignure Orléans et Royale (ancienne maison Solanges) où elles trouveront du vin à $1 et $6 sous la bouteille, ou $2 25 et $3 la douzaine, rendu à domicile.

EMMET MIX, Autrefois de Memphis. M. JEFF. THOMPSON, Autrefois de Missouri. RICH POWER, autrefois de l'Arkansas.

Mix, Thompson & Power,

MARCHANDS DE COMESTIBLES EN GÉNÉRAL ET Marchands commissionnaires, facteurs de coton et de produits, Nouvelle Orléans, RUE DE LA COMMUNE No 67, ET RUE DU CANAL No 50.

NOUS étant établis à la Nouvelle Orléans pour faire le commerce de comestibles et les affaires de commission et de courtage, nous sollicitons l'appui de nos amis du Sud et de l'Ouest. Nous aurons constamment en main un assortiment complet de comestibles et ferons des avances sur le coton, le maïs et autres produits de l'Ouest et du Sud [illegible]

MIX, THOMPSON & POWER.

AVIS.

MADAME REYNES se propose de donner des leçons de français et d'anglais à domicile. S'adresser, rue Trême entre Ursulines et Hôpital, No 247.

Agence DE JOURNAUX, REVUES, &C.

M. A. SIMON annonce qu'il a établi, au No 85, rue de Baronne, un Dépôt général de Journaux, Brochures, Revues, et en général de toutes les publications littéraires, politiques et religieuses. Il sollicite l'agence de tous les journaux de campagne, et se charge de procurer des abonnements, et servira d'intermédiaire entre les éditeurs et le public.

Adresser à la Poste, boîte No 1856.

Entrepot de Tapis, No. 19....Rue de Chartres....No 19

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis de toutes sortes: MÉDAILLONS, Velours, tapisserie; WILTON, 3 plis et Anglais; VÉNITIENS, foulte sorte; NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c; TOILE CIRÉE de différentes largeurs et qualités; Couvertures de table et de piano, paillassons, nattes, moustiquaires; Rideaux, etc., et tous les articles concernant notre commerce. Nous offrons à des prix modérés pour le comptant.

A. BROUSSEAU.

A. M. D'MEZA, NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

Importateur de produits de Cuba et marchand de sucres et de mélasses de la Louisiane,

No 10.... RUE St-LOUIS.... No 10.

Sucres et mélasses de la Louisiane et de Cuba toujours en magasin, en lots à la convenance des acheteurs.

GIVEN, WATTS & CO,

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES ET EXPÉDITEURS, Rue Poydras No 103, Nlle Orléans.

ILS font des avances libérales sur les marchandises consignées à leurs amis de New York et de Liverpool. GIVEN, WATTS & Co.

PILCHER & BARROW,

(Successeurs de PILCHER & GOODRICH et M PILCHER & Co),

Facteurs de coton et de sucre, et MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, No 36 Factors' Row, rue Perdido—Nouvelle-Orléans. Les affaires sont dirigées par M. PILCHER.

ESTLIN & CO. Facteurs de coton ET Marchands Commissionnaires, Rue Gravier No. 193.

LEX. BONNEVAL .... Jno. DOLMONDE

BONNEVAL & DOLMONDE.

COURTIERS

DE BONS, ACTIONS, BILLETS, TRAITES, SCRIP D'ASSURANCE, OR, ARGENT, &c.

155....Rue de la Commune......155

LEON PIERRE,

27....Rue des Petites-Écuries....27

COMMISSIONNAIRE ACHETEUR, A PARIS,

Offre ses services aux importateurs de la Nouvelle-Orléans.

S'adresser pour renseignements et conditions à LEON PIERRE & CIE., 65 rue de Chartres.

E. MONTAGNE Jr.,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE, RUE ST. LOUIS, No 21.

Sollicite respectueusement des consignations de PEAUX, LAINE, MOUSSE, ŒUFS, VOLAILLES et toute espèce de produits de la campagne. Il remplira promptement tous les ordres pour provisions, groceries et autres articles.

Galerie de Photographie, DE SHELDON, Rue du Canal, No 101.

ON y trouve les derniers et les meilleurs genres de Photographies, ambrotypes et portraits sur porcelaine [illegible]

U. DE LASSUS,

Courtier de change,

23........Rue Carondelet........23

[illegible] Co.

[illegible]

GALERIE NATIONALE DES ARTS

N. A. VIGUET,

(Successeur de E. JACOBS, rue du Canal, No 51.)

[illegible]

S. WHITED. D. C. MARTIN. R. S. WEBB. LEE CRANDALL.

S. WHITED & CO.,

FACTEURS DE COTON ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES

Pour la vente de produits du Sud et de l'Ouest, pour l'achat de toute espèce de marchandises pour planteurs [illegible]

[illegible] VOORHIES, de St-Martin.

POUR SECRÉTAIRE D'ÉTAT, F. HARDY, de St-Landry.

POUR AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS, J. H. PERALTA, d'Est Baton-Rouge.

POUR TRÉSORIER, ADAM GIFFEN, d'Orléans.

POUR AVOCAT-GÉNÉRAL, ANDREW S. HERRON, d'Est Baton-Rouge.

POUR SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, R. M. LUSHER, d'Orléans.

POUR LE CONGRÈS.

1er District—LOUIS St. MARTIN, d'Orléans.
2e District—JACOB BARKER, d'Orléans.
3e District—R. C. WICKLIFFE, de Ouest Feliciana.
4e District—
5e District—

POUR SÉNATEURS D'ÉTAT.

Premier et Quatrième Districts—M. A. Foute, P. G. MOHAN, JOHN FINNEY.
Deuxième et Troisième Districts—WM. A. GORDON, LOUIS DUVIGNEAUD, J. M. LAPEYRE.

POUR REPRÉSENTANTS.

Premier District Représentatif—CHAS. A. EAGER, J. T. HAMLON, L. E. SIMONDS.
Deuxième District Représentatif—JAS. McCONNELL, THOS. MURRAY, N. T. N. ROBINSON, CHAS. J. LEEDS, WILLIAMSON SMITH.
Troisième District Représentatif—CHAS. E. FENNER, H. McCLOSKEY, N. E. BAILEY, JAMES NELLIGAN, GEO. A. FRERET, Dr. P. B. McKELVEY, D. P. SCANLAN.
Quatrième District Représentatif—NEWTON RICHARDS, A. A. LIPSCOMB, H. BONNABEL.
Cinquième District Représentatif—CHAS. De BLANC, Ed. G. GOTTSCHALK, EMILE LEMARIE, CHARLES ROMAN.
Sixième District Représentatif—ANTHONY SAMBOLA, B. P. VOORHIES.
Septième District Représentatif—THEO. THIENEMANN, JOSEPH SOLOMON, PETER PETERSON.
Huitième District Représentatif—JAS. DELAMORE, S. P. DeLABARRE, JAS. PHILIPPS.
Neuvième District Représentatif—JAMES KELLY, JULIUS FULDA, CHAS. R. FAGOT, P. S. WILTZ.
Dixième District Représentatif—B. F. JONAS, JAS. B. EUSTIS, ALFRED PHILLIPS, HENRY BENSEL, JOHN HENDERSON, J. E. AUSTIN, JOHN P. HIGGINS, DAVID GAISER.

EAU DENTIFRICE DU DOCTEUR HÉNOQUE

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

MÉD. DENTISTE HONre DE L'EMPEREUR DES FRANÇAIS

Seul Fournisseur de SA MAJESTÉ pour son EAU DENTIFRICE

L'EAU DU Dr HÉNOQUE est recommandée par tous les médecins pour les soins de la bouche et la conservation des dents. L'immense succès de cette EAU atteste sa supériorité sur tous les dentifrices connus.—(Se méfier de la contrefaçon.) PARIS, 8, RICHELIEU, 8. Dépôts à l'Étranger, chez les Pharmaciens et les Parfumeurs.

SIROP DE DIGITALE DE LABELONYE

PHARMACIEN DE PREMIÈRE CLASSE A PARIS.

Ce sirop est employé avec le plus grand succès depuis plus de 25 ans, contre tous les troubles de la circulation par les médecins de tous les pays. Nous citerons MM. les professeurs à la faculté de Paris ANDRAL, BOUILLAUD, FOUQUIER, MARJOLIN, ROSTAN, etc., qui ont obtenu les plus heureux résultats contre les MALADIES DU CŒUR, organiques ou accidentelles, les PALPITATIONS NERVEUSES, oppressions, etc., les HYDROPISIES DE POITRINE et autres non ssibtytes, l'Asthme, les Catarrhes pulmonaires chroniques, les Bronchites nerveuses, Coqueluches, Enrouements &c qu'il guérit ou modifie en peu de jours.

Chaque bouteille de SIROP DE LABELONYE est revêtue d'étiquettes teintées, et scellées par une capsule d'une bande bleue signée par lui; de plus, accompagnée d'une instruction.

Dépôt général à Paris, rue Bourbon Villeneuve No 19 à la Nouvelle Orléans, chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien, encoignure Dauphine et Bourbon, et dans les principales pharmacies.

DRAGÉES AU LACTATE DE FER DE GÉLIS & CONTÉ

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS.

A la suite d'expériences faites par une commission composée de MM. les professeurs BOUILLAUD, FOUQUIER et BALLY, démontrant leur efficacité constante et leur supériorité sur les autres ferrugineux, confirmée par un nouveau rapport fait à la même académie le 30 décembre 1851.

Les dragées de Gélis et Conté sont le remède par excellence contre l'appauvrissement du sang, qui détermine des pâles couleurs, la perte d'appétit, la décoloration de la face et des lèvres, une faiblesse générale, des pertes blanches, des irrégularités de menstruation, symptômes qu'elles font disparaître promptement.

Chaque boîte est revêtue d'étiquettes et d'une enveloppe à deux teintes, et scellée par une bande rose portant la signature de M. LABELONYE, dépositaire général à Paris.

Dépôt général à Paris, rue Bourbon Villeneuve No 19 à la Nouvelle Orléans, chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale, et dans les principales pharmacies.

SPECTACLES

Théâtre Allemand.

THÉÂTRE DE L'OPÉRA, Au coin des rues Bourbon et Toulouse.

Propriétaire........GUSTAVE OSTERMANN.

Samedi 4 novembre, pour la seconde fois, DER LEIERMANN UND SEIN KIND, Drame en 5 actes.

Les artistes les plus renommés sont engagés et, dans le courant de l'hiver, la célèbre TROUPE D'OPÉRA ITALIEN DE MAX STRAKOSCH, donnera des représentations sur ce théâtre.

Le rideau se lève à sept heures et demie. On peut retenir des places deux jours d'avance.

Académie de Musique.

Rue St Charles.

SPALDING, ROGERS & BIDWELL....Propriétaires.

LUNDI SOIR, 30 octobre 1865.

Le programme de cette semaine se compose de ballets comiques et sérieux, de poses plastiques et de tours de force, de toute la troupe. Mlle ANNETTA GALLETTI, Mlle IDA DAVIRE, Mlle BATTISTINA, et un corps complet de ballet.

Toute la partie comique par M. HERNANDEZ.

Romances et chants éthiopiens: BOB HART, DICK PARKER, BILLY EMERSON, JOHN FRANKLIN et ROCARDON.

Morceaux à chœurs et romances anglaises chantées par Miles ADA TENNANT et ROSETTA DALE.

To ze merveilleux et tours comiques exécutés par WILLIAM et HENRY RULLANDO.

Les portes s'ouvrent à 7 heures; le rideau se lève à 7 heures 1 demie.

PLACE CONGO.

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi les 6, 7, 8, 9, 10 et 11 novembre.

GRAND CIRQUE COLOSSAL

DES TROUPES UNIES DE DE HAVEN & CIE.

Le plus grand établissement équestre dans le pays, donnant un spectacle plus varié, plus amusant et plus nouveau qu'aucun de ceux qui aient été donnés dans cette ville. La troupe comprend plus de CINQUANTE ARTISTES.

Dames et Messieurs ayant une grande réputation et une habileté reconnue.

La liste des artistes et des exercices se trouve dans les programmes de chaque jour.

Les portes ouvrent à 6 heures et demie du soir; la représentation commence à 7 heures et demie.

Prix d'entrée—Une piastre, enfants 50 cts.

Grande matinée pour les familles.

Chaque jour excepté le lundi à midi précis. Admission: 50 cents, enfants et les domestiques qui les accompagnent 25 cents.

SPECTACLE.

IL sera bientôt exposé, aux Nos 40 et 42 de la rue St-Charles en face de l'Hôtel St-Charles, plus de HUIT CENT MODÈLES EN CIRE du Musée d'Anatomie de New-York et représentant, de la manière la plus frappante, le merveilleux conformation du corps humain [illegible]

W. T. HARMAR, Directeur.

Bal de Charité de Société,

donné par MADAME MURPHY,

A la Salle des AMIS DE LA GAITÉ, rue Royale 177, entre Orléans et Ste-Anne,

Le Samedi 4 Novembre 1865.

PRIX DU BILLET.....$1.

GRAND BAL PARÉ

Pour être donné par la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens,

—Pour la somme destinée à la construction d'une tombe—AU MECHANICS INSTITUTE, rue Dryades entre les rues Commune et Canal, SAMEDI SOIR, 18 novembre 1865.

[illegible]

Un grand bal paré et travesti sera donné SAMEDI, 11 NOVEMBRE 1865, PAR LES [illegible] AU MECHANICS INSTITUTE,

Rue Dryades (continuation de la rue Bourgogne) entre les rues Canal et Commune.

[illegible]

AVIS.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HOME de la Nlle-Orléans, [illegible]

Galveston et Indianola.

COMPAGNIE DE STEAMERS

A roues et à basse pression, de la Nouvelle-Orléans et du Texas,

Pour GALVESTON et INDIANOLA.

Départ: SAMEDI, 4 novembre, à huit heures du matin.

Le steamer neuf en fer MORGAN,

Capt. John T. LAWLESS, partira comme ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à I. C. HARRIS, Encoignure Camp et Commune.

DE LA Nlle-ORLÉANS A LA HAVANE

Compagnie de steamers anglais et américains.

Le magnifique steamer de 1re classe, ALABAMA, Commandant W. Glover,

Sera expédié ponctuellement pour la Havane, SAMEDI, 4 novembre. Bons emménagements pour les passagers de première classe seulement.

Pour fret, s'adresser à WM HUNTER & CO., Rue Carondelet, No 41.

N. B.—Le FLORIDA partira SAMEDI, 18 novembre et sera suivi d'un des steamers de la compagnie tous les deux samedis.

STEAMERS ENTRE LIVERPOOL ET LA NOUVELLE-ORLÉANS,

Faisant escale à la Havane et à Queenstown pour débarquer et prendre des passagers.

La compagnie de steamers anglais et américains, limitée,

Expédiera les steamers suivants à fer entre LIVERPOOL et la Nlle-ORLÉANS, DIRECTEMENT.

Ces steamers partiront de Liverpool et de la Nouvelle Orléans tous les deux SAMEDIS.

LOUISIANA	1874	F. Jamison
MISSISSIPPI	1711	J. Campell
FLORIDA	1850	T. Baker
MISSOURI	1864	A. Hancock
ARKANSAS	1715	T. Barrow
ALABAMA	1820	T. Glover

L'ALABAMA, SAMEDI, 4 novembre, le FLORIDA, SAMEDI 18 novembre, et ensuite, un des steamers de la ligne tous les deux samedis.

L'ALABAMA prend en ce moment un chargement au poteau No 34, Premier District, et partira ponctuellement, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

On peut avoir, en s'adressant aux agents, les connaissements, pour cette compagnie, lesquels ne peuvent qu'être signés.

Pour le taux du fret et le montant du passage, s'adresser à Wm. HUNTER & Co, rue Carondelet, No 41.

MOBILE.

POUR MOBILE et les ports intermédiaires. Le CREOLE, steamer à basse pression.

Départ tous les MARDI et VENDREDI, à 5 heures du soir.

POUR MOBILE et les ports intermédiaires—Le magnifique steamer CREOLE, commandant J. Leach, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les MARDI et VENDREDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie, du chemin de fer Pontchartrain, pour tous les ports entre la Nlle Orléans et Mobile.

Pour s'en revenir, il partira de Mobile tous les DIMANCHES et JEUDIS, à midi.

Tout fret qui doit être débarqué sur la côte doit être payé d'avance. Pour fret ou passage, s'adresser à PETER MARCY, au coin des rues Carondelet et Gravier.

LIGNE DE LA NOUVELLE ORLÉANS ET DE MOBILE.

Bateau à basse pression.

Pour Mobile, partant samedi 4 Nov

à l'arrivée du convoi de 4 1/2 heures du soir, du chemin de fer Pontchartrain—Le beau bateau FRANCES neuf, en fer et à basse pression, commandant F. Forbes, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à I. C. HARRIS, encoignure Camp et Commune.

On ne recevra pas de fret après 2 heures 1/2

Paquebot de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche. Le bateau NEW ERA, capitaine N. Wood (S. Streck, commis) partira de la Nouvelle-Orléans tous les SAMEDIS, à 9 heures du matin, et tous les MARDIS, à 5 heures du soir. Au retour, il part de Donaldsonville tous les LUNDIS et JEUDIS, à 6 heures du matin, et descend la côte en plein jour. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à J. D. WILBANKS & Co, 2 Tchoupitoulas. Ou à COMAUX & SURLS, 73 Canal. VIRGINIUS C. DENTZEL, agent d'annonces.

POUR BAYOU LAFOURCHE et la Côte. Paquebot régulier semi-hebdomadaire pour Donaldsonville et tous les points intermédiaires—Le steamer RUBY, capitaine A. Dugas, commis W. Grey, partira de la Nouvelle-Orléans régulièrement les lundis et les vendredis à 5 heures P. M. Au retour, il part de Donaldsonville les mercredis et les dimanches à 8 heures A. M. Il prend du fret pour le Bayou Lafourche et tous les points intermédiaires de la Côte.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à ROMAN & OLIVIER, No 27, rue Front Levee. H. F. ROQUIER, agent d'annonces.

DÉPART tous les MERCREDIS et SAMEDIS, pour MOBILE.—Le bateau à vapeur MAGNOLIA, capt. Everidge, comme Graham [illegible]

Bitters Hongrois de Lakach ET SCHNAPPS AROMATIQUE DE SCHIEDAM.

SUPÉRIEURS à toutes les autres liqueurs [illegible]

69, rue Commune.

LA société MAYER, SANDERS & CO. [illegible]

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA société O. E. HALL & Co (Hôtel St Louis) et D. L. HILDRETH & Co (Hôtel St Charles) sont dissoutes de ce jour [illegible]

O. E. HALL.

MAYER FRÈRES. [illegible]

BISCUITS! BISCUITS!

[illegible]

Plateforme du Parti Unioniste CONSERVATEUR NATIONAL DE LA LOUISIANE.

Attendu que le Parti Unioniste Conservateur National de la Louisiane (nationalement connu comme dans une Convention, conformément à la Proclamation d'élection du gouverneur Wells) croit que le moment est venu pour le bon peuple de cet État de se réunir dans un esprit de conciliation, de fraternité et de compromis dans l'intérêt de renouer les relations interrompues par l'ordonnance de sécession de 1861.

[illegible]

Résolu, que le Parti Unioniste Conservateur National de la Louisiane s'engage à soutenir par tous les moyens en son pouvoir, l'Union des États sous la constitution des États-Unis.

[illegible]

VIN ROUGE, CERISES A L'EAU DE VIE.

EN débarquement du navire TURENNE de Bordeaux et à vendre par les consignataires: 40 barriques VIN rouge, Lesignand, POUGET; 20 do do Montferrand, MERIC; 200 caisses CERISES à l'eau-de-vie; 300 do 12 bouteilles VIN rouge bon ordinaire. OSCAR BERCIER & Co, 42 et 44 Vieille Levée.

WHISKIES.

50 barils PIKE'S MAGNOLIA. 30 barils MOORE & MOORE, OLD RYE. 30 do OLD BOURBON, A. Z. 10 do GRAVE. 10 do WILLOW RUN. 10 do BELL.

A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 38 et 40, Vieille Levée.

CHAMPAGNE.

100 paniers Piper Heidsick véritable. 300 paniers Bouy & Eug. Perrier. 100 paniers [illegible]

VINS ROUGES.

200 barriques St Estèphe, St Emilion, Clairac, Médoc. 500 caisses vin rouge, Léoville, Jules Vizard & Co. 20 do do Château Bernone.

A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 38 et 40, Vieille Levée.

GRAINES DE JARDINAGE.

[illegible]

D. MAUPAY.

Graines de la Récolte de 1865.

De D. LANDRETH & SON, Philadelphie.

[illegible]

Ateliers de Photographie et Albums

S. T. BLESSING,

94.......RUE DE CHARTRES.......94

[illegible]

Chemin de fer Pontchartrain.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Propriétés de valeur améliorées et non améliorées, à Duvergé Bourg, sur la rive droite du Mississipi, vis-à-vis la ville de la Nlle-Orléans.

Succession de F. de Paul Alfred Hébert. No 25,504.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau No 42, rue Royale.

MERCREDI, six décembre 1865, à midi, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 30 octobre 1865, il sera vendu à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, les propriétés ci-après décrites, situées à Duvergé Bourg, sur la rive droite du Mississipi.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

COLLÈGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. PERRIER [illegible]

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

JOHN FRANCIS CLAY vs. JOHN JAMES HAYES.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 20,186—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

GEORGE F. JUDSON vs le steamer MONROE, le capitaine et le propriétaire.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif.

ROBERT GRAY vs le bateau à vapeur JENNY WHIPPLE.

QUATRIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

JEAN GUIDI vs ATHÉNAÏS BUEL.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

RAYMOND POCHELU vs. WILLIAM FEEVRE [illegible]

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Banque de la Louisiane, Wm T. Wyse subrogé vs. C. Fellowes et als.

TROISIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

La veuve VALMONT SACAS, exécutrice testamentaire, vs CHARLES EDWARD BRIDGES.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 11,954—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOSÉ SERAVUELLA vs la Goélette HENRIETTE GENTRY, TRAVERS, capitaine, et les propriétaires.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu William Pike, décédé.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

VENTES A L'ENCAN

Propriété rue Bourbon No 286

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 4 novembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, UN lot de terre mesurant 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Bourbon, sur 127 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur, entre les rues Hôpital et Quartier [illegible]

Propriétés sur les rues St-Claude et Urselines.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

[illegible]

PAR S. GUINAULT, encanteur. [illegible]

Succession de Louis Marie Victor Tardé—No 20,634.

PAR S. GUINAULT, encanteur. [illegible]

Groceries. Groceries.

Articles de Mercerie, Montres en or, &c,

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur, Bureau No 94, rue de Chartres.

[illegible]

Articles pour modistes.

Bandes brodées, sorties de bal, costumes d'enfants, rubans, fleurs, passementeries, galons, mantelets soie, fournitures, &c. &c.

Vente spéciale et sans réserve.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur, Bureau No 94, rue de Chartres.

[illegible]

Marchandises sèches, Bottes, Souliers et Brodequins, Vitrières, Meubles, &c

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

[illegible]

Savons français, Parfumeries, Verres à lampes, Vitrières, &c, &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

[illegible]

Couvertures — Draps — Flanelles — Cotons blancs—Habans noirs et rubans de flanelle —Ruban.

PAR VINCENT & CO, Wm P. VINCENT, Encanteur.

[illegible]

Coton! Coton!

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur.

[illegible]

Sucre et Mélasse de la Louisiane.

PAR W. L. ROBINSON, Bureau, rue des Magasins No 44.

[illegible]

Propriété améliorée et de prix sur la rue Casacalvo près de la Place Washington.

PAR CHAS. K. FORTIER, encanteur, Bureau, No 82 rue de la Douane.

[illegible]

Propriété sur la rue Moreau, entre les rues Champs Élysées et Français.

PAR CHARLES K. FORTIER, encanteur, Bureau, No 82 rue de la Douane.

[illegible]

VENTE, PAR ALFRED MOULIGNY, Encanteur, No 20, rue Carondelet,

—à l'effet d'opérer un partage—

Clément Antoine Lanaux et autres, vs. Marie Antoinette Élise Levasseur, veuve d'Auguste Lanaux, tutrice, &c.

ACTION EN PARTAGE.

[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

MILES TAYLOR vs. SES CRÉANCIERS. No. 20,498.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—Sixième Cour de District de la Nlle Orléans. [illegible]

J. O. CHALON, député greffier.

SUCCESSION DE LORENZA LAURENT—No 24,186

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

A. J. VILLERE, Député Greffier.

Succession de Séraphine Chabiee — No 25,792.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

A. J. VILLERE, Député Greffier.

Successions de Henry Hellmers et de Anna Helmers, épouse décédée de Auguste Hexmas en seconde noce—No. 25,873.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Vente par les gardiens du port; 3 caisses chaussures avariées

PAR S. BOGUE & CO., O. DUJAN, encanteur.

SAMEDI, 4 courant, il sera vendu à 11 heures du matin, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée, par ordre et sous la surveillance des gardiens du port pour compte de qui il appartiendra [illegible]

150 caisses Bottes, Souliers et Brodequins. AUSSI: 200 douz. Chapeaux pour hommes et enfants

PAR S. BOGUE & Co., O. DUJAN, Encanteur.

[illegible]

Propriétés foncières de prix à Carrollton, Louisiane—Vente à l'encan,

PAR MONTGOMERY & BRO., R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

[illegible]

Tabac—Tabac.

450 ancienes tabac Perique de choix, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS., R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

Meubles, Tapis, Bureaux, etc.

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

[illegible]

Vente par ordre du gardien du port—Beurre et fromage pour compte de qui cela concerne.

PAR J. P. BOISDORÉ, encanteur, Bureau, No 51 rue Gravier.

[illegible]

Marchandises sèches, Vêtements, Malakoffs.

PAR JOHN C. SLOME, encanteur.

[illegible]

Commandes françaises, Confections. Manteaux et Chales de dames.

PAR JOHN C. SLOME, encanteur.

[illegible]

Meubles à l'encan pour clore une succession. Succession de M. J. Mooney,

PAR C. E. GIRARDEY & Co., Bureau, Exchange Place, No 17.

[illegible]

Maison de résidence rue de Trême No 286.

PAR G. De FERIET, encanteur.

[illegible]

BELLE ET SPACIEUSE MAISON ouverte en ardoises et à deux étages, divisée en deux locations et deux logis séparés, ensemble les arrière-bâtiments [illegible]

PAR G. DE FERIET, Encanteur, Bureau, No 42 rue Royale.

[illegible]

Maisons dans la rue Dauphine, No 225, et sur la Route St Jean, No 30.

PAR G. DE FERIET, Encanteur, Bureau, No 42, rue Royale.

[illegible]

PAR G. De FERIET, encanteur, Bureau, No 42, rue Royale.

[illegible]

VENTE D'UNE BELLE MAISON AVEC FAÇADE EN BRIQUES ET BALCON DE FER.

Par G. De FERIET, encanteur.

Succession de Charles MATALORA.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Mobilier, Argenterie et Pioque, Montre et Chaine en or, beaux Paons à deux cages, Calumet et Pendules.

Succession de F. de Paul Alfred Hébert. No 25,504.

PAR G. De FERIET, Encanteur.